

LE B.A.-BA DU RECENSEMENT : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Le Recensement 2020 est plus proche que vous ne le croyez !
Voici une brève récapitulation de ce qu'est le recensement et
pourquoi il est essentiel que chacun soit compté.

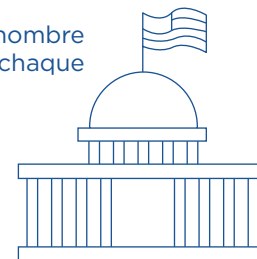
Chacun compte.

Le recensement compte chaque personne vivant aux États-Unis, une seule fois et au bon endroit.



C'est une question de représentation équitable.

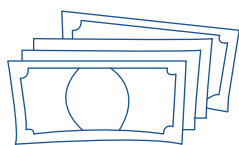
Tous les 10 ans, les résultats du recensement sont utilisés pour déterminer le nombre de sièges que chaque État aura à la Chambre des représentants.



C'est dans la Constitution.

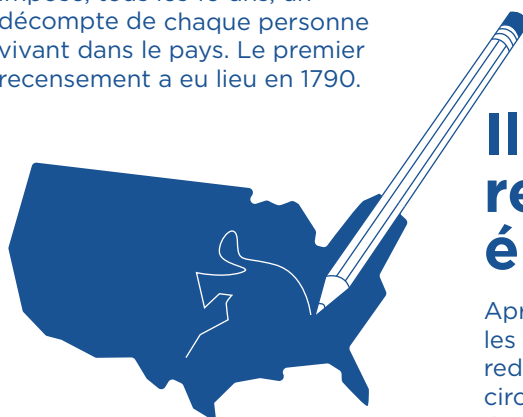
La Constitution des États-Unis impose, tous les 10 ans, un décompte de chaque personne vivant dans le pays. Le premier recensement a eu lieu en 1790.

Il s'agit de 675 milliards de dollars.



La distribution de plus de 675 milliards de dollars de fonds fédéraux sous forme de subventions et d'aides aux États, aux comtés et aux communautés se fait sur la base des données du recensement.

Tout cet argent ira à des écoles, des hôpitaux, des routes, des travaux publics et d'autres programmes essentiels.



Il s'agit du redécoupage électoral.

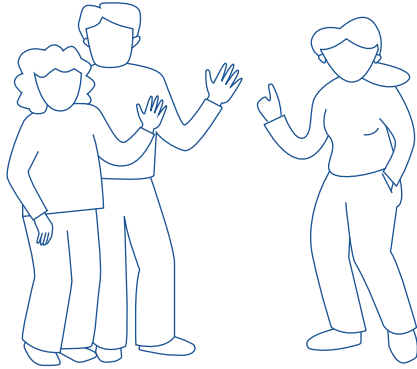
Après chaque recensement décennal, les représentants des États redécoupent les limites des circonscriptions législatives du Congrès et des États dans leur État respectif pour prendre en compte les changements de population.

Votre participation relève de votre devoir civique.

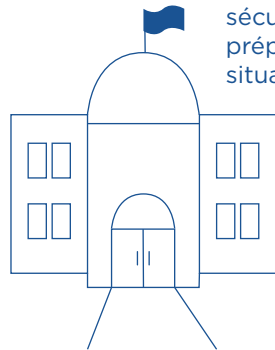
Il est obligatoire de répondre au recensement : c'est une manière de participer à notre démocratie et de dire « JE COMPTE ! »



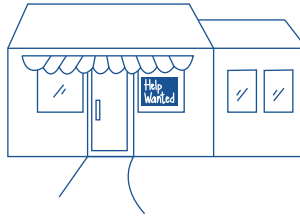
Les données du recensement sont utilisées tout autour de vous.



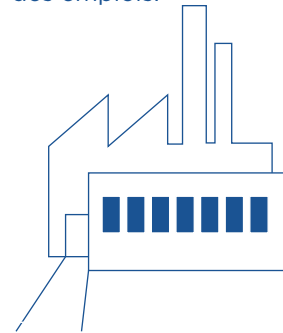
Les résidents utilisent le recensement pour soutenir les initiatives communautaires en matière de législation, de qualité de vie et de défense des consommateurs.



Les gouvernements locaux utilisent le recensement pour la sécurité publique et la préparation aux situations d'urgence.



Les entreprises utilisent les données du recensement pour décider où construire des usines, des bureaux et des magasins, ce qui crée des emplois.



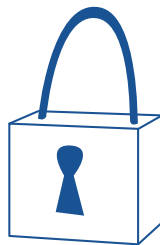
Les promoteurs immobiliers utilisent le recensement pour construire de nouvelles maisons et pour revitaliser les vieux quartiers.



Votre confidentialité est protégée.

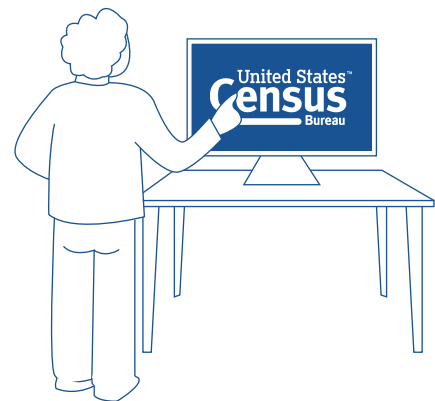
La loi interdit au Bureau de recensement de communiquer vos réponses d'une manière pouvant permettre votre identification ou celle de votre foyer.

En vertu de la loi, vos réponses ne peuvent pas être utilisées contre vous et ne peuvent être utilisées que dans le but de produire des statistiques.



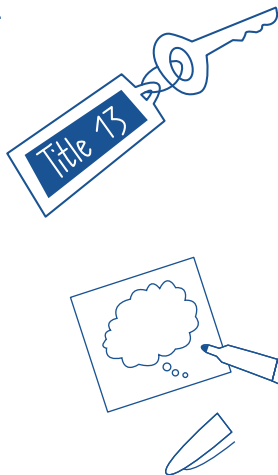
Le recensement de 2020 sera encore plus simple.

En 2020, vous serez en mesure de donner vos réponses au recensement en ligne.



Vous pouvez nous aider.

L'expert, c'est vous. Nous avons besoin de vos idées sur la meilleure façon de s'assurer que chacun dans votre communauté est compté.



Recensement 2020 et confidentialité

*Vos réponses au Recensement 2020 seront conservées en toute sécurité et en toute confidentialité en vertu de la loi fédérale. Vos réponses ne peuvent être utilisées que dans le but de produire des statistiques, **elles ne peuvent en aucun cas être utilisées contre vous.** En vertu de la loi, toutes les réponses aux enquêtes auprès des ménages et des entreprises du Bureau de recensement des États-Unis sont tenues strictement confidentielles.*

Participez au Recensement 2020 pour façonner l'avenir.

En plus d'aider les communautés à obtenir le financement dont elles ont besoin, la participation au recensement permet aux entreprises de prendre des décisions fondées sur des données et favorisant la croissance économique. Les données du recensement ont une incidence sur notre vie quotidienne et éclairent d'importantes décisions concernant le financement des services et des infrastructures dans votre communauté, notamment l'accès aux soins, les centres pour personnes âgées, les emplois, la représentation politique, les routes, les écoles et les entreprises. Chaque année, plus de 675 milliards de dollars de fonds fédéraux sont octroyés aux États et aux communautés locales selon les données du recensement.



Vos réponses au recensement sont conservées en toute sécurité.

Le Bureau de recensement a l'obligation légale de protéger toutes les informations personnelles que nous recueillons et d'en assurer la confidentialité. Le Bureau de recensement ne peut utiliser vos réponses qu'afin de produire des statistiques. De plus, chaque employé du Bureau de recensement prête serment de protéger vos informations personnelles à vie. Vos réponses ne peuvent pas être utilisées à des fins d'application de la loi ou pour déterminer votre admissibilité personnelle aux prestations gouvernementales.

En vertu de la loi, vos réponses ne peuvent pas être utilisées contre vous.

Selon la loi, vos réponses au recensement ne peuvent en aucun cas être utilisées contre vous par aucune organisation gouvernementale ou tribunal, ni par le Federal Bureau of Investigation (FBI), ni par la Central Intelligence Agency (CIA), ni par le ministère de la Sécurité intérieure des États-Unis (DHS),

[2020CENSUS.GOV](https://2020census.gov)

D-1254



La loi est claire : aucune information personnelle ne peut être partagée.

Selon le Titre 13 du Code des États-Unis, le Bureau de recensement ne peut divulguer aucune information permettant d'identifier des personnes, des ménages ou des entreprises, pas même aux forces de l'ordre.

La loi stipule que les informations recueillies ne peuvent être utilisées qu'à des fins statistiques et à aucune autre fin.

Pour appuyer la recherche historique, le Titre 44 du Code des États-Unis n'autorise la National Archives and Records Administration à publier les données de recensement qu'après 72 ans.

Tout le personnel du Bureau de recensement prête serment à vie de protéger vos informations personnelles, et toute violation de ce serment est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 250 000 dollars et/ou d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Shape
your future
START HERE >

United States®
Census
2020

ni par le Service d'immigration et des douanes des États-Unis (ICE). La loi exige que le Bureau de recensement préserve la confidentialité de vos informations et n'utilise vos réponses que dans le but de produire des statistiques.

Il n'existe aucune exception à cette règle.

La loi exige que le Bureau de recensement préserve la confidentialité des informations personnelles de chaque individu. Selon la loi, vos réponses ne peuvent en aucun cas être utilisées contre vous par une organisation gouvernementale ou un tribunal. Le Bureau de recensement ne communiquera vos réponses ni aux services de l'immigration, ni aux forces de l'ordre. Par ailleurs, il ne permettra pas que ces informations soient utilisées pour déterminer votre admissibilité aux prestations gouvernementales. Le Titre 13 établit très clairement que les données que nous recueillons ne peuvent être utilisées qu'à des fins statistiques ; nous ne pouvons donc pas permettre qu'elles soient utilisées à d'autres fins, y compris à des fins d'application de la loi.

Libre à vous de décider : vous pouvez y participer en toute sécurité en ligne, par courrier ou par téléphone.

Vous aurez le choix d'y participer en ligne, par courrier ou par téléphone. Les ménages qui n'auront pas répondu au questionnaire par l'un de ces moyens, recevront la visite d'un recenseur qui viendra recueillir les informations en personne. Quelles que soient vos réponses, soyez rassuré : vos informations personnelles seront protégées par la loi.

Vos réponses en ligne sont à l'abri du piratage informatique et autres cybermenaces.

En effet, le Bureau de recensement prend toutes les précautions nécessaires pour sécuriser les réponses en ligne. Toutes les données envoyées en ligne sont chiffrées pour protéger les informations personnelles, et notre programme de cybersécurité répond aux normes les plus élevées et les plus récentes en matière de protection des informations personnelles. Une fois reçues, les données ne seront plus en ligne. À partir du moment où le Bureau de recensement recueille les réponses, notre objectif et notre obligation légale sont de les garder en sécurité.

Nous nous engageons à protéger la confidentialité de vos données.

Au Bureau de recensement des États-Unis, nous nous engageons à préserver la confidentialité de vos réponses. Cet engagement signifie que vous pouvez fournir vos réponses en toute sécurité en ayant la certitude qu'elles ne serviront qu'à dresser un profil statistique de notre pays et de nos communautés.

Pour en savoir plus sur le programme de protection des données et de la vie privée du Bureau de recensement, consultez le site www.census.gov/privacy.

2020CENSUS.GOV



Les lois protégeant les informations personnelles du recensement ont résisté aux contestations.

En 1982, la Cour suprême des États-Unis a confirmé que même les adresses sont confidentielles et ne peuvent pas être divulguées dans le cadre d'enquêtes judiciaires ou de la loi sur l'accès à l'information (dite Freedom of Information Act, FOIA). En 2010, le ministère de la Justice des États-Unis a déterminé que la Loi pour unir et renforcer l'Amérique en fournissant les outils appropriés pour déceler et contrer le terrorisme (Patriot Act) ne l'emportait pas sur la loi qui protège la confidentialité des réponses individuelles au recensement. Aucun tribunal ne peut citer à comparaître sur la base des réponses au recensement.

**Shape
your future
START HERE >**

United States®
**Census
2020**



Comment le Recensement 2020 va-t-il s'y prendre pour inviter tout le monde à participer ?

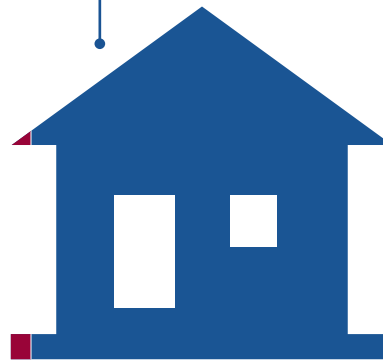
Presque chaque foyer recevra une invitation à participer au Recensement 2020 soit par courrier, soit par un recenseur.

95 % des foyers

recevront leur invitation au recensement par courrier.

Près de 5 % des foyers

recevront leur invitation au recensement lorsqu'un recenseur le leur déposera. Dans ces zones, la plupart des foyers ne reçoivent probablement pas de courrier à l'emplacement physique de leur logement (à l'instar des foyers qui utilisent une boîte postale ou les zones affectées par une catastrophe naturelle).



Moins de 1 % des foyers

sera compté en personne par un recenseur, au lieu d'être invités à y répondre par eux-mêmes. Nous mettons en place ce procédé pour les régions éloignées telles que le nord de l'état du Maine, certaines parties de l'Alaska ou certains territoires amérindiens qui ont demandé à être comptées en personne.

Remarque : nous avons mis en place des procédés spéciaux pour compter les personnes qui ne vivent pas dans des foyers, tels que les étudiants résidant dans des cités universitaires, les personnes résidant dans les maisons de retraite ou les sans-abris.

2020CENSUS.GOV/fr

D-FS-IF-FR-095

**Façonnez
votre avenir
COMMENCEZ ICI >**

United States®
**Census
2020**

À quoi doit-on s'attendre par courrier ?

Lorsque sera venu le temps de répondre, la plupart des foyers recevront une invitation par courrier. Chaque foyer aura trois options pour participer : en ligne, par téléphone ou par courrier.

Selon la probabilité pour votre région de répondre en ligne, vous recevrez une invitation pour répondre en ligne ou une invitation avec un formulaire papier.

Invitation

- Étant donné que la majorité des régions du territoire est susceptible de répondre en ligne, la majorité des foyers recevra une lettre leur suggérant d'aller en ligne afin de remplir le questionnaire du recensement.
- Nous travaillons avec les services postaux des États-Unis afin d'étaler la livraison de ces invitations sur plusieurs jours. De cette manière, nous espérons augmenter le nombre d'utilisateurs répondant en ligne et nous serons plus à même de vous aider si vous nous appelez au téléphone.

Invitation et questionnaire papier

- Les régions qui sont moins susceptibles de répondre en ligne recevront un questionnaire papier en même temps que leur colis. Le colis inclura également des informations sur la façon de répondre en ligne ou au téléphone.

Nous comprenons que vous puissiez manquer notre courrier initial.

- Chaque foyer qui n'aura pas répondu recevra des rappels, puis un questionnaire.
- Si vous ne répondez pas en ligne, par téléphone ou par courrier, nous assurerons un suivi en personne.

Qu'enverrons-nous par courrier ?



12-20 mars

Une invitation à répondre en ligne au Recensement 2020.

(Certains foyers recevront également un questionnaire papier).



16-24 mars

Une lettre de rappel.



26 mars - 3 avril

Une carte postale de rappel.



8 - 16 avril

Une lettre de rappel et un questionnaire papier.



20 - 27 avril

Une dernière carte postale de rappel avant d'effectuer un suivi en personne.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

2020CENSUS.GOV/fr

D-FS-IF-FR-095

**Façonnez
votre avenir
COMMENCEZ ICI >**

United States®
**Census
2020**